

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

Notes sur la Fête des saints martyrs thébains et
l'histoire liturgique de l'Abbaye d'Agaune

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1933, tome 32, p. 221-227

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

*NOTES SUR LA FETE
DES SAINTS MARTYRS THEBAINS
ET L'HISTOIRE LITURGIQUE
DE L'ABBAYE D'AGAUNE*

Telle est la MISSION qu'imposent à l'Abbaye de St-Maurice ses plus lointaines origines : le SOUVENIR DES MARTYRS qu'elle vénère au titre d'intercesseurs.

Ce qui ATTRISTE le plus dans son histoire, ce sont ses propres défaillances, l'OUBLI de son destin...

Ce qui REJOUIT, émerveille, c'est qu'elle ait retrouvé plusieurs fois au cours du temps, la santé et la MEMOIRE...

FRANÇOIS BOUCHARDY :
L'ABBAYE DE ST-MAURICE

En présentant aux confrères et amis de l'Abbaye, peu avant le 22 septembre dernier, un formulaire neuf pour la liturgie de la fête prochaine, il a paru que plusieurs aimeraient à connaître un peu l'histoire, s'il en a une, de ce formulaire, l'origine de ses éléments et les raisons de leur ordonnance: Ces pages n'ont pas d'autre but que de répondre sommairement et très simplement à ces questions.

Il serait fort intéressant d'étudier l'histoire complète du culte des Martyrs Thébains, comme aussi l'histoire liturgique de la vieille Abbaye agaunoise. Le temps et la place nous restreignent ; les notes que nous réunissons ici n'ont pour but que d'éveiller un peu de bienveillante attention, en secouant la poussière où s'endorment les vestiges du passé, en renouant connaissance avec des traditions séculaires légèrement assoupies, en attachant surtout quelques données historiques au formulaire nouveau de la fête du 22 septembre.

UN FORMULAIRE NOUVEAU

L'expression même de formulaire nouveau provoque une curiosité préalable : pourquoi un formulaire nouveau ? qu'y avait-il donc qui n'allât point ?

Il faut avouer que depuis plusieurs années les chanoines de St-Maurice ressentaient un vrai malaise au jour réservé à la gloire de leurs Patrons... Les vieux Saints d'Agaune étaient-ils moins aimés ?... On eût pu le croire, mais j'aime à penser que, sous les apparences contraires, le même cœur battait toujours. Chacun sait que Pie X a édicté une série de décrets prescrivant une révision des textes liturgiques propres aux Eglises particulières. Il arriva que ces décrets trouvèrent chez nous plus d'obéissance aveugle que d'intelligente compréhension : on interpréta les ordonnances romaines avec autant de bonne volonté que de maladresse dans le sens d'une réprobation de principe de tous ces textes, et, depuis 1914, l'Abbaye de St-Maurice s'abstenait scrupuleusement, en voulant honorer ses Patrons, de toute parole qui ne se lirait pas immédiatement dans le Bréviaire romain...

Il est juste de dire que Mgr Mariétan déplora plus d'une fois notre indigence. Il appartenait au prélat chargé de l'administration provisoire de l'Eglise d'Agaune, Mgr Noots, de promouvoir des recherches en vue de remédier à cette situation. A son tour, dès le début de son épiscopat, Mgr Burquier eut à cœur de rénover à la fois son église abbatiale et cathédrale par une réfection générale, et l'honneur de nos Saints par une louange appropriée.

La préparation complète du « *Proprium Agaunense* » est une tâche de longue haleine, qu'il n'a pas encore été possible de mener à chef, mais la fête du 22 septembre marquant le point culminant de ce « Propre », c'est à l'Office et à la messe de cette fête que s'est très tôt et tout spécialement appliquée la Commission liturgique nommée par Mgr Burquier. Aussi, dès que cet Office et cette Messe furent prêts, et munis de leurs références principales, Mgr Burquier les soumit au St-Siège, en sollicitant l'autorisation de faire coïncider leur première célébration avec la réouverture de la basilique abbatiale restaurée. Le décret du 12 août 1933, en donnant à ces vœux la sanction

suprême, a rempli l'Evêque-Abbé de St-Maurice et ses Chanoines d'une grande joie, et notre reconnaissance va tout de suite aux Révérendissimes Prélats envers qui nous sommes redevables de cette joie : S. R. Mgr Noots, Procureur général de l'Ordre des Chanoines réguliers de Prémontré à Rome, S. Exc. Mgr Carinci, Secrétaire de la S. Congrégation des Rites, S. Em. le Cardinal Laurenti, Préfet des Rites ; notre gratitude monte jusqu'au Souverain Pontife qui, informé par le Promoteur général de la Foi, a daigné accorder son approbation bienveillante.

REGARD CIRCULA IRE

Le premier soin de la Commission abbatiale de liturgie fut de se procurer les matériaux indispensables à son travail. Comme une pierre jetée à l'eau soulève des ondulations concentriques, une première documentation, dûment explorée, en souleva une seconde, et, peu à peu, des documents intéressants se trouvèrent rassemblés.

La plupart des diocèses de Suisse et de Savoie fêtant S. Maurice, une première classe de matériaux comprit les Propres de ces diocèses. Les Martyrs d'Agaune, Patrons principaux du Valais et du diocèse de Sion, y jouissent du rite double de 1^{re} classe avec octave. Le même rang leur est acquis dans les Rhodes-Intérieures d'Appenzell, antique possession des Abbés de St-Gall, aujourd'hui sous la houlette des Evêques de St-Gall, successeurs des Abbés. Mgr Léodegar III Hunkeler et dom Sigismond de Courten ont relevé dans les « Echos de St-Maurice » les antiques et multiples points d'attache qui lient l'Abbaye d'Agaune avec celles d'Engelberg et d'Einsiedeln ; cette dernière regarde S. Maurice comme l'un de ses premiers Patrons, et lui accorde les privilèges attachés à ce titre. La Maison royale de Savoie avait aussi choisi S. Maurice comme Protecteur de ses Etats, ce qui nous vaut la joie de retrouver notre saint notamment dans les Propres d'Annecy, de Chambéry, de Turin, de Nice, sans omettre non plus le Propre de l'Abbaye royale d'Hautecombe.

Plus au large, en quelque sorte, en dehors des Etats de Savoie et de Suisse, S. Maurice est le titulaire de quatre cathédrales : Vienne en Dauphiné, Tours, Angers et

Mirepoix. La Révolution française et le Concordat entre Pie VII et Napoléon ont mis fin à l'existence indépendante des Sièges de Vienne et de Mirepoix, et la métropole de Tours porte aujourd'hui le nom de S. Gatien avant celui de S. Maurice. Il résulte de ces bouleversements que c'est l'Eglise d'Angers qui s'apparente le plus étroitement à l'Eglise d'Agaune dans le culte des Martyrs de la Légion mauritienne. On devrait regrouper les souvenirs communs d'Angers et d'Agaune : l'offrande d'une relique vénérable de S. Maurice par l'Abbaye valaisanne à la cathédrale angevine, en 1839, et les fêtes qui l'accueillirent là-bas ; les pèlerinages de Mgr Bagnoud et de son vicaire général le protonotaire apostolique Pierre Chervaz à Angers, et ceux de Mgr Freppel à St-Maurice ; le canonicat d'honneur ou honoraire offert par Angers à Mgr Bagnoud et à Mgr Chervaz ; le don d'une magnifique « Imitation » par Angers à Agaune. J'ai sous les yeux une lettre du Chapitre d'Angers, signée de tous ses membres, datée du 13 mai 1839 ; elle parle à juste titre du « lien sacré de l'heureuse confraternité » unissant les deux Chapitres. Il était donc bien naturel que le Propre d'Angers retînt particulièrement notre attention. Cette attention n'avait d'ailleurs rien d'exclusif. Si Mirepoix, absorbé aujourd'hui dans Pamiers, ne présente rien de remarquable, Grenoble, qui englobe la vieille cité primatiale de Vienne, bien que le titre en soit porté maintenant par l'Archevêque de Lyon, nous réservait un office extrêmement intéressant. Il en faut dire autant de Tours, bien que le Propre de cette dernière métropole offre, au 22 septembre, un Office d'un caractère tout différent de celui de Grenoble-Vienne.

En conclusion de ce rapide regard circulaire sur les principaux Propres actuels faisant une place particulière aux Martyrs d'Agaune, nous dirons que ce sont les Propres suivants qui nous ont le plus retenus : Angers, Grenoble (Vienne), Einsiedeln, Tours, Annecy, Hautecombe, Sion et St-Gall.

LA TRADITION

Si ces Propres nous montraient l'état présent de la liturgie mauritienne, nous eûmes garde d'oublier le passé ! Les décrets de Pie X faisaient aux réviseurs d'Offices un

devoir d'examiner la tradition dans toute la mesure possible. Vieux Bréviaires et vieux Missels devaient être interrogés et confrontés. En ce qui concerne les « leçons historiques », ainsi qu'on appelle les leçons du II^e Nocturne, qui racontent la biographie ou « histoire » des saints, Pie X voulait qu'on remontât aux sources les plus lointaines, aux « Vies », aux « Passionnaires » du Moyen-Age.

Les liturgistes abbataux rassemblèrent donc ce qu'ils purent trouver de Messes et d'Offices, imprimés ou manuscrits. Un premier lot comprit des documents mauriciens, sédunois et lausannois antérieurs au cap de 1914, mais ne remontant pas au-delà du XVI^e siècle. Bien que très utile, surtout pour sa part agaunoise, ce butin ne contenait cependant aucun trésor : tout son mérite était de permettre des comparaisons et d'établir des dates. Citons principalement le Propre de Sion édité par Mgr François II Frédéric Ambuel en 1768 et complété par Mgr François-Joseph II Xavier de Preux en 1807 ; et le remarquable « Bréviaire » de Lausanne en quatre volumes, publié en 1787 par Mgr Bernard-Emmanuel de Lenzbourg.

QUATRE LITURGISTES AGAUNOIS

A St-Maurice même, plusieurs noms sont à relever dans notre histoire liturgique, depuis le XVI^e siècle. L'un des principaux est l'Abbé Jean VI Jodoc de Quartéry († 1669) qui a recueilli notes et documents sur le Valais, l'Abbaye et l'Office de S. Maurice. Deux autres érudits du même siècle devaient nous laisser aussi de précieux témoignages de leur science et de leur piété : Henri de Macognin de la Pierre et Sigismond Bérody. Celui-ci, ancien curé de St-Sigismond en Agaune, devenu par la suite capucin, ne se lassa jamais de procurer la gloire de son saint patron : en 1666 il faisait paraître « à Syon » sa célèbre « Histoire du glorieux saint Sigismond, Martyr ». Il prit encore plusieurs copies de l'Office de S. Sigismond, qui ont été insérées, lors de la reliure, à la fin du Cartulaire d'Henri de Macognin. Ce dernier s'intéressait à l'histoire, à la liturgie et à l'art, ce qui nous a valu l'image de ses traits, à trois exemplaires : en sculpture, sur la roche vive, devant Notre-Dame du Scex, et en peinture, sur mur dans l'une des petites calottes

absidales du Musée lapidaire de la Tour, et sur une toile dans un angle du retable dominant l'autel de l'Oratoire. Macognin empila dans un registre curieux le fruit de ses recherches avec des bons mots ou des charades comme celle-ci : « *Qui est mortuus et non natus ? (Adam). Quis uno ictu quartam partem humani generis occidit ? (Caïn)...* » Chanoine de l'Abbaye, aimable, ouvert, Henri de Macognin était certainement l'un des meilleurs ornements d'Agaune au XVII^e siècle débutant. L'un de ses grandes dévotions s'adressait à S. Théodule ou Théodore, car le Cartulaire de Macognin contient une abondante collection de textes liturgiques relatifs à ce bon vieil évêque, ce qui donna sans doute l'idée de relier là, à la suite, la collection similaire de Bérody sur S. Sigismond.

Mais l'on doit à Macognin autre chose encore : en 1615, avec beaucoup de méthode et beaucoup de zèle, il écrivit un « *Ordo Agaunensis* ». Après le « *Calendarium secundum Ecclesiae Agaunensis ritum* », son « Ordo » se divise en quatre parties : la première traite naturellement du Temporal ; voici les titres des trois autres : « *Secunda pars : De festis Sanctorum ; ... Nunc ad tertiam partem gradiemur : Rubricae quaedam observandae ; Quarta pars : De quorundam officiis* ». C'est un coutumier complet. La dernière page nous fait connaître la genèse de cet Ordo ; la voici :

† Anno Dni. 1560 Monasterio igne consumpto periit et divini officii persolvendi libellus inscriptus : unde, ne forsitan aliqua subreperet in divinis confusio jubente Ro D.no Abbate tunc temporis Praesulante collegit quo ad melius fieri potuit hinc inde fragmenta huiusce ritus officii divini V. D. Joannes Trollieti eo tempore Cantoris officio fungens : Nunc denuo Praesulante Multum R.do ac Nobili Dno. D.o Petro De Grilly Coenobiarcha dignissimo ex alio libello iste paulo tersius et compendiosius decerptus fuit Anno Dni, 1615.

Heureusement pour nous, une autre main a complété ces indications en ajoutant : « *ab Henrico de Macognino tunc fungente Cantoris officio* ». S'il n'avait tenu qu'à Macognin, nul n'aurait jamais su qu'il était l'auteur de ce travail. « *Pereat scriptoris memoria cum sonitu et Laus Domini maneat in aeternum* », a-t-il écrit à la fin du Calendrier.

Les accidents n'épargnaient point l'Abbaye. Si l'effondrement

de la dernière basilique du Martolet, sous la chute des blocs de pierre qui eut lieu le 3 janvier 1611, eut pour résultat de « rompre et gaster les formes (stalles) et tout le reste, et cacher les livres soubs les ruines, ainsi que je l'ay veu, étant Choriste en ce temps-là », — ainsi qu'on lit dans Sigismond Bérody, — l'incendie de 1560 avait aussi réduit en cendres le Livre des Offices. C'est pourquoi l'Abbé Miles avait chargé le Grand Chantre Jean Troillet ¹ de rassembler les éléments nécessaires à la confection d'un nouveau Livre.

(A suivre)

Léon DUPONT-LACHENAL

(1) L'Abbé Charléty († 1736), dans son Catalogue des Chanoines de St-Maurice, oeuvre entreprise en 1728, a noté : « 1562 Joannes Trollieti Cantor factus. Collegit Divini officii ritum igne an. 1560 consumptum. Obiit 1597. 9 xbris. » Il n'est pas certain que le curé de Vollèges du nom de Troillet, cité par Boccard : *Notes*, ms., t. II, p. 62, Gard : *Clergé de Bagnes*, 1932, p. 95, et *Echos de St-Maurice*, 1932, p. 311, soit à identifier avec notre Chantre : de notes prises sur l'Inventaire des archives de Vollèges dressé par M. Meyer, archiviste de l'Etat, il ressort que le curé Antoine Finassi étant mort de la peste, « Trollieti » prit possession de sa cure en 1572, n'étant pas encore prêtre ; il l'avait déjà passée à un autre en 1579.